

2024-1428
2026-01-30

SEA LAMPREY LARVICIDE LAMPRECID®

Solution

PRINCIPE ACTIF: 4-Nitro-3-(trifluorométhyl)phénol 33%

**RESTREINT
DANGER**



POISON

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
NO. D'HOMOLOGATION: 11763 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**VOIR LE PANNEAU GAUCHE POUR DES ÉNONCÉS DE PRÉCAUTION
SUPPLÉMENTAIRES**

<p>Titulaire:</p> <p>Great Lakes Fishery Commission 2200 Commonwealth Blvd. Suite 100 Ann Arbor, MI 48105</p>	<p>Contact technique:</p> <p>U.S. Geological Survey Upper Midwest Environmental Sciences Center 2630 Fanta Reed Rd. La Crosse, WI 54603 tel: 608-781-6287</p>
---	---

CONTENU NET: 22,72 L

UTILISATION À USAGE RESTREINT

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION

POUR L'USAGE PAR DES OPÉRATEURS QUALIFIÉS SEULEMENT

Il s'agit d'un produit à usage restreint qui doit être utilisé de la manière autorisée. Seulement pour la vente aux et l'application par les applicateurs certifiés de Pêches et océans Canada, le U.S. Fish and Wildlife Service, ou les personnes sous leur contrôle direct dans les programmes approuvés par la Commission des pêcheries des Grands Lacs. L'utilisation de ce produit est réservée aux personnes qui détiennent un permis ou un certificat approprié de spécialiste de l'application de pesticides reconnu par l'organisme de réglementation des pesticides de la province ou du territoire où le pesticide sera appliqué ou selon l'autorisation accordée par l'organisme de réglementation de la province ou du territoire.

La présente homologation est accordée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative. L'utilisation de ce produit dans les plans d'eau ou à proximité immédiate de ceux-ci doit être autorisée de façon appropriée et respecter la *Loi sur les pêches* et ses règlements. L'utilisation de ce produit doit également être conforme aux lois fédérales, provinciales et territoriales applicables et aux autorisations accordées en vertu de ces lois. Veuillez consulter l'organisme de réglementation fédéral, de la province ou du territoire où sera appliqué ce produit pour connaître les autorisations requises

Les municipalités qui utilisent des cours d'eau qu'il faut traiter, comme des sources d'eau potables, doivent être notifiées du traitement imminent au moins 24 heures avant l'application. Les irrigateurs agricoles qui utilisent des cours d'eau qu'il faut traiter, comme une source d'eau d'irrigation, doivent être notifiés du traitement imminent au moins 24 heures avant l'application. Les irrigateurs agricoles doivent éteindre leurs systèmes d'irrigation pour une période de 24 heures pendant et après le traitement. Ne peut être utilisé par le personnel non autorisé.

USAGE RESTREINT

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Pour le contrôle des larves de lamproie marines (*Petromyzon marinus*) dans le bassin des Grands Lacs et le système du lac Champlain.

Les personnes utilisant le Sea Lamprey Larvicide Lampracid doivent se conformer aux procédures prescriptives dans le document sur le contrôle des lamproies marines intitulé « Standard Operating Procedure for Application of Lampricides in the Great Lakes Fishery Commission Integrated Management of Sea Lamprey (*Petromyzon marinus*) Control Program », et veiller à ce que les taux d'application sont corrects.

Les enquêtes de prétraitement sont toujours effectuées pour déterminer l'abondance des larves de lamproie marines (*Petromyzon marinus*). Toutes les eaux dans le bassin des Grands Lacs et le système du lac Champlain sélectionnées pour le traitement doivent être premièrement analysées sur place pour déterminer la concentration minimale de Sea Lamprey Larvicide Lamprecid requise pour tuer les larves de lamproie marine et la concentration maximale qui peut être utilisée sans causer une mortalité excessive d'organismes non cibles. « L'analyse » est un essai biologique sur des animaux vivants, ou l'usage d'une régression multiple liant les résultats des essais biologiques à la détermination sur place du pH, de l'alcalinité et la conductivité totale de la masse d'eau.

La concentration de Sea Lamprey Larvicide Lamprecid requise pour tuer les larves de lamproie marine peut varier selon la chimie ou la température de l'eau. Mesurer le volume ou le débit de l'eau et ajouter la quantité de Sea Lamprey Larvicide Lamprecid nécessaire à des taux basés sur l'analyse précédente. Appliquer le Sea Lamprey Larvicide Lamprecid par des appareils d'application suffisamment précis pour maintenir la concentration déterminée à l'avance. La concentration dans la masse d'eau doit être surveillée soit par l'analyse colorimétrique, l'analyse spectrophotométrique, ou la chromatographie liquide de haute performance.

PREMIERS SOINS:

EN CASE D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote efficace : Traiter selon les symptômes.

Le personnel médical doit contacter CHEMTREC à 1-800-424-9300

International : 1-703-527-3887

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

POUR L'USAGE PAR DES OPERATEURS QUALIFIÉS SEULEMENT.

Peut être fatal si avalé ou absorbé par la peau.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Peut produire des brûlures sévères.

Prendre soin en manipulant les formes concertées de Sea Lamprey Larvicide Lamprecid. NE PAS manger, boire ou fumer/vapoter pendant l'utilisation de ce produit. Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme/du tabac, de fumer/vapoter, ou d'utiliser les toilettes. Les bateaux doivent être décontaminés régulièrement.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage, et la réparation.

Si le produit entre en contact avec les vêtements/l'ÉPI, enlever tous les vêtements/l'ÉPI contaminés, se laver avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Laver les vêtements/l'ÉPI contaminés régulièrement et séparément des autres vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Les organismes aquatiques non ciblés, tels que les poissons et les invertébrés aquatiques, pourraient être tués aux taux recommandés sur cette étiquette. Le mode d'emploi doit être strictement suivi pour minimiser des dangers aux organismes non ciblés.

ENTREPOSAGE :

NE PAS contaminer l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Les contenants de Sea Lamprey Larvicide Lamprecid devraient être entreposés dans un endroit où les renversements ou la fuite du matériel peuvent être contenues. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION : Le déversement à ciel ouvert est interdit.

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale ou territoriale.
3. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Lamprecid® est une marque déposée inscrite de WeylChem Frankfurt GmbH